Montreuil sur Maine

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JUIN 2023

Le cinq juin deux mille vingt-trois à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Montreuil sur Maine, proclamés par le bureau électoral à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis à la salle du conseil sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Vincent VIGNAIS, en qualité de Maire par intérim, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Vincent VIGNAIS, Vincent LEBRETON, Gwénaëlle GUILLON, Xavier MASSERON, Éric DUMONT, Yannick BARNIQUEL, Patricia NICOLAS, Bénédicte TENÈZE, Frédéric HERBERT, Régis REILLON, Florence GUILLOU, Ludovic CHESNEAU, Audrey MAZELLA, Marie-Françoise BELLIER-POTTIER.

Était absent excusé : Stéphane ROUSSEAU (pouvoir donné à Bénédicte TENEZE).

Convocation : 30 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

La séance a été ouverte par Monsieur Vincent VIGNAIS, Maire par intérim, qui a déclaré les membres du conseil cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.
Madame Marie-Françoise BELLIER-POTTIER, la plus âgée des membres du conseil, demande à Monsieur Eric DUMONT, le second plus âgé après elle, de prendre la Présidence de l'assemblée afin de procéder à l'élection du Maire (art.L.2122-8 du CGCT). Celui-ci l'accepte et préside la séance.

Le Conseil municipal a choisi pour secrétaire Madame Bénédicte TENEZE, la plus jeune des membres de l'assemblée.

Le Conseil Municipal a désigné comme assesseurs Madame Gwénaëlle GUILLON et Monsieur Régis REILLON.

- **Élection du Maire - Délibération n°20230605-1**

Premier tour de scrutin

Vu le III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Vincent VIGNAIS a présenté sa candidature à la fonction de Maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	:	15
Bulletin blanc	:	00
Nombre de suffrages exprimés	:	15
Majorité absolue	:	08

Ont obtenu :

- BELLIER-POTTIER Marie-Françoise : 01 voix
- VIGNAIS Vincent : 14 voix

Vincent VIGNAIS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

▪ Détermination du nombre d'adjoints - Délibération n°20230605-2

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L. 2122-2 du Code Général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune de Montreuil sur Maine un effectif maximum de quatre adjoints.

Monsieur le Maire propose la création de quatre postes d'adjoints.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	:	15
Bulletin blanc	:	00
Nombre de suffrages exprimés	:	15
Majorité absolue	:	08

Résultat :

- Quatre postes d'adjoints : 15 voix

A la majorité absolue sont maintenus les quatre postes d'adjoints.

▪ Élection du premier adjoint - Délibération n°20230605-3

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,

Vu la délibération précédente du Conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au Maire à quatre,

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Vincent LEBRETON a présenté sa candidature à la fonction de premier adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	:	15
Bulletin blanc	:	00
Nombre de suffrages exprimés	:	15
Majorité absolue	:	08

A obtenu :

- Vincent LEBRETON : 15 voix

Vincent LEBRETON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

- **Élection du deuxième adjoint - Délibération n°20230605-4**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,

Vu la délibération du Conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 4,

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Gwénaëlle GUILLON a présenté sa candidature à la fonction de deuxième adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	:	15
Bulletin blanc	:	01
Nombre de suffrages exprimés	:	14
Majorité absolue	:	08

A obtenu :

- GUILLON Gwénaëlle : 14 voix

Gwénaëlle GUILLON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée deuxième adjoint et a été immédiatement installée.

▪ Élection du troisième adjoint - Délibération n°20230605-5

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,
Vu la délibération du Conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 4,
Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Xavier MASSERON a présenté sa candidature à la fonction de troisième adjointe.
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	:	15
Bulletins blancs	:	02
Nombre de suffrages exprimés	:	13
Majorité absolue	:	07

A obtenu :

- MASSERON Xavier : 13 voix

Xavier MASSERON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée troisième adjointe et a été immédiatement installée.

▪ Élection du quatrième adjoint - Délibération n°20230605-6

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,
Vu la délibération du Conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 4,
Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour du scrutin

Eric DUMONT a présenté sa candidature à la fonction de quatrième adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	:	15
Bulletin nul	:	01
Nombre de suffrages exprimés	:	14
Majorité absolue	:	08

A obtenu :

- Eric DUMONT : 14 voix

Eric DUMONT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième adjoint et a été immédiatement installé.

Sans autre question et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Séance du LUNDI 5 JUIN 2023

Récapitulatif des délibérations

n°20230605-1 : Élection du Maire

n°20230605-2 : Détermination du nombre d'adjoints

n°20230605-3 : Élection du premier adjoint

n°20230605-4 : Élection du deuxième adjoint

n°20230605-5 : Élection du troisième adjoint

n°20230605-6 : Élection du quatrième adjoint

Président de la première partie de séance : Eric DUMONT

Président de la deuxième partie de séance : Vincent VIGNAIS, Maire

Secrétaire : Bénédicte TENEZE